

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 5 mai 2025

Le lundi 5 mai 2025, le conseil municipal s'est réuni en conseil ordinaire sur convocation de M. Eloy JARAMAGO, Maire, à la Mairie à 20h00.

Membres présents :

- M. Eloy JARAMAGO
- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- Mme. Karine BOUILLE
- M. Etienne MACHUREY
- M. Nicolas JEANDOT
- M. Thomas MILLET (arrivé à 20h02)
- Mme Hélène ASTRIC
- M. Luc PIERRET
- Mme Edith PAILLER
- Mme Sakina JAMALI (arrivée à 21h12)
- M. Gérard BASTIEN

Membres absents :

- M. Sylvain SÈUR, absent excusé, procuration à M. Etienne MACHUREY
- Mme Pascaline FORNOT, absente excusée, procuration à Mme Edith PAILLER
- Mme Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme. Karine BOUILLE
- Mme Eliane NUNINGER, absente excusée, procuration à Mme Florence NUNINGER-PARIZOT

Mme Edith PAILLER a été élue secrétaire de séance

Il est demandé le retrait d'une phrase dans le Procès-Verbal du 7 avril 2025, puis il est validé.

Affaire Hélène ASTRIC / commune de Boussières : demande d'ester en justice

Le Maire expose que Mme Hélène ASTRIC, agissant en sa qualité de conseillère municipale de Boussières, a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Besançon à l'encontre de la commune de Boussières enregistrée le 11/03/2025. Mme Hélène ASTRIC demande à être intégrée dans la commission municipale d'urbanisme.

Madame ASTRIC demande l'autorisation de prendre la parole. Monsieur le Maire lui accorde.

Expression d'Hélène ASTRIC au CM du 5 mai 2025

« Depuis plus de 3 ans maintenant, je demande régulièrement d'être intégrée aux commissions municipales, pour la démocratie et le respect de la pluralité des élus conformément à **l'article L2121-22 du CGCT** que je rappelle à nouveau :

« **Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications,**

doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Le 28 mars 2022 pendant le 2^{ème} conseil municipal de la nouvelle équipe, les commissions ont été mises en place avec ma volonté annoncée d'inclure 3 d'entre elles, ce qui n'a pas fait l'objet de quelconque réflexion ce jour même.

Le 6 avril, le PV du 28 mars ne mentionne pas mon nom dans les commissions validées en conseil puisque Mr le maire me dit avoir changé d'avis, ce qui est illégal.

J'ai patienté 3 ans avec des demandes régulières d'inclusion, à l'amiable, qui ont toujours été refusées par le maire.

J'ai donc saisi le Tribunal Administratif pour que les règles s'appliquent normalement à la municipalité de Boussières, contre les envies du maire de ne pas le faire, comme tu l'as souvent répété.

Aujourd'hui, ce qui me sidère le plus, Mr le maire, ce n'est pas que tu persistes à refuser de m'intégrer dans une commission, c'est que tu demandes à tes conseillers d'ester en justice pour cette affaire ! **En d'autres termes, tu demandes la validation du conseil municipal pour utiliser des fonds publics dans une affaire où toi-même ne respectes pas la loi !!! Ou encore, tu leurs demandes de t'autoriser à ne pas respecter la loi !!!**

Tu dis aussi vouloir, dans cette affaire, défendre les intérêts de la commune. Quels sont-ils, si ce n'est dans la stricte application de la loi ?

C'est écrit dans ma requête au tribunal : la discussion porte « **Sur l'illégalité du refus du maire** », et « **Sur la violation de l'article L2121-22 CGCT** ».

Et je suis prête à nouveau à retirer ma plainte si je suis réhabilitée dans la commission que j'ai demandée.

Je laisse aux conseillers le soin d'y réfléchir. »

Le Maire rappelle la délibération du 10 juillet 2023 par laquelle le conseil municipal à l'unanimité l'autorise à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune. Il doit informer le conseil à la séance suivante.

Le conseil approuve par 1 voix contre et 14 voix pour le choix du maire d'avoir recours à un conseil juridique.

Participation de la commune au dispositif FSL et FAAD pour l'année 2025

Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Maire expose que le FSL permet le financement :

- D'aides financières individuelles à destination des personnes précaires
- De dispositifs d'accompagnement social

Pour information, en 2024, 3220 ménages ont bénéficié d'un soutien de ce fonds soit plus de 3 % de plus par rapport à 2023. Le FSL a soutenu entre 1 à 5 ménages sur la commune pour un montant total de 2 047 €.

Une participation communale à hauteur 0.30 €/hab. est demandée pour l'année 2025, soit 365.10 €.

Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

Le FAAD permet de soutenir et d'accompagner environ 400 ménages en difficultés dans la poursuite de leur projet immobilier. Ce fonds est alimenté par la contribution du Département et par les participations volontaires des communes et des groupements, de la CAF du Doubs.

Une participation communale à hauteur 0.61 €/hab. est demandée pour l'année 2025, soit 742.37 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les participations proposées.

Devis garde-corps parking MDL

Afin de sécuriser le bas du parking de la Mdl, le Maire a fait établir deux devis pour un garde-corps d'une longueur d'environ 32 mètres en traitement galvanisation. Le profil proposé est le même que le garde-corps déjà existant, situé côté Médiathèque, qui avait été réalisé en 2009.

Le Maire propose de retenir l'offre de d'entreprise JF Concept de Vorges-les-Pins. Le conseil valide cette proposition.

DETR réfection toiture MDL

Le Maire rappelle qu'une demande de subvention auprès de la DETER a été déposée en décembre 2024. Le dossier est complet pour les services de la préfecture. Néanmoins la commission du mois de d'avril n'a pas retenu notre projet. Il faudra attendre la commission du mois de septembre pour connaître la décision de la préfecture pour l'éligibilité de notre demande.

Compte tenu de l'état de la toiture et des risques d'inondations, le maire propose d'engager les travaux sans attendre la notification de la subvention. Après un tour de table, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Travaux de voirie 2024 : fixation de la durée d'amortissement

Le Maire expose que pour donner suite aux travaux réalisés en 2024 « Rond-point Au Maroc et voirie chemin de la Pâture » pour un montant de 48 039.92 €, la réglementation comptable prévoit qu'il convient d'amortir cette dépense d'investissement sur 3, 5 ou 10 années.

Il propose un amortissement sur une durée de 5 années soit 9 607.984 €/an. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette durée d'amortissement.

Subvention DRAC à la suite de l'augmentation horaires d'ouverture de la médiathèque

L'adjoint au Maire en charge de la Médiathèque expose le projet de rédaction du PCSES et les axes retenus pour les années à venir. Pour atteindre la réalisation de ces axes, la médiathèque s'est engagée dans la réalisation d'investissement tant humains que matériels.

Les différents échanges avec les services de la DRAC permettent à la commune de Boussières de déposer des demandes de subvention sur les 3 volets suivant :

L'augmentation du temps de travail de l'agent en médiathèque : la DRAC établit que notre projet d'extension des horaires d'ouverture (+ 6h30h à l'accueil du public) sera également accompagné, pour cette année (mars 2025 à mars 2026), à hauteur de 9 079€. La commune pourra bénéficier de ce dispositif durant 5 années.

Acquisition de mobilier pour l'aménagement des espace jeunesse et lecture : la DRAC établit que notre projet sera subventionné à 30% HT soit 3 693 €.

Acquisition de matériels Informatiques (2 vidéos projecteurs (1 fixe 1 portable), 2 ordinateurs, 2 tablettes, 1 barre son, 1 enceinte, 2 écrans vidéoprojecteurs et du petit matériel) : la DRAC établit que notre projet sera subventionné à hauteur de 50 % HT soit 1 640 €.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet accompagnement financier de la DRAC et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal

Eloy JARAMAGO sensibilise les membres du conseil au sujet de la modification de trois des Orientations d'Aménagements et de Programmation prévues au PLUi et les invite à en prendre connaissance.

Remerciements :

Monsieur le Maire remercie Thomas MILLET, Adjoint aux finances et Alexandre MARGUET, secrétaire général en charge de la comptabilité, pour les excellents résultats obtenus dans la gestion des comptes selon les critères du Service de Gestion Comptable (ex Trésorerie). A ce propos, Thomas MILLET explique les nouvelles dispositions et la nouvelle organisation des services comptables des communes et plus particulièrement la création d'un « conseiller aux décideurs locaux ». Madame VOIDEY, du SGC est l'interlocutrice privilégiée de la commune et se montre extrêmement compétente, disponible et réactive dans l'aide à la gestion des opérations comptables délicates.

Square SAGE :

Le questionnement concernant l'évacuation des eaux de pluie sera résolu par l'utilisation de la technique du béton balayé avec espace drainant. L'eau de pluie sera drainée tous les deux mètres grâce à un système qui récupérera 100% des eaux du terrain.

Maison des Loups (MDL) :

L'Adjointe Florence NUNINGER-PARIZOT reprend l'historique de la rénovation de la MDL.

La précédente municipalité s'était arrêtée à l'étape de l'appel d'offres. La nouvelle municipalité ne pouvait mener à son terme cette étape pour des raisons de financement. C'est pourquoi le comité a arrêté de se réunir fin 2022. Sans finances, les solutions auraient été du « rafistolage », ou alors il aurait fallu recourir à l'emprunt ce qui était impossible.

Fin 2023, la Préfecture lance un programme « village d'Avenir » qui a pour objet le soutien à l'élaboration et au montage de gros projets d'investissement, mais il n'y a pas été donné suite. En février 2025, la commune postule à ce dispositif après avoir rencontré le chef de projet séduit par l'initiative de l'épicerie participative. La commune est lauréate du projet « village d'avenir » : elle va bénéficier d'un accompagnement pour avancer, voire faire aboutir le projet MDL. Un comité consultatif s'est déjà réuni avec le chef de projet. Ce dernier va conduire le dossier de A à Z en intégrant les éléments déjà travaillés.

Le Maire complète les propos en indiquant que en retenant notre candidature, la Préfecture nous oblige à un certain formalisme. Cependant, en contrepartie de ce formalisme, on peut s'attendre à un financement de 70% voire 80% du projet selon les estimations de notre interlocuteur. Le process sera donc repris dès le début, avec toutes les étapes nécessaires ce qui implique un laps de temps d'au moins 2 ans. L'axe principal du projet étant le développement et la pérennité d'un espace socio-culturel pour la MDL.

Quoiqu'il en soit le comité consultatif a été élargi à un comité participatif et le recrutement de participants volontaires est en cours.

Des circonstances favorables permettent à la commune d'emprunter à nouveau ; ce qui aidera au financement du projet mais aussi à plus long terme permettra d'en assurer le fonctionnement.

La commune de Boussières a été lauréate parmi les autres dossiers grâce au dynamisme insufflé sur le village : l'épicerie participative est une vitrine de la capacité de mobilisation des habitants. Une synergie, un élan se sont créés dans le village (conférence sur les arbres, médiathèque dynamique, projet de tournage de film, sujet de TF1 sur l'épicerie qui passera en août au journal...). Les différents comités, les mesures prises pour la sécurité du village suivent la même volonté du bien vivre ensemble. Il s'agit désormais de faire vivre la culture et de l'installer sur la commune.

La MDL ne se placera pas sur le créneau sportif : les orientations du SCOT et du PLU polarisent ce domaine à Montferrand-le-Château avec la prévision d'une création de gymnase. En revanche, aucun équipement culturel n'est abordé dans ces documents ; la MDL est donc une opportunité pour y remédier et devenir source d'attractivité.

Eloy JARAMAGO indique que ses prédécesseurs ont réalisé sur le dossier MDL un travail qualitatif.

Ekkiden

Cette épreuve sportive organisée par le GBM a pour format une course à pied (un trail) en relai. Etienne MACHUREY, conseiller municipal, a formé une équipe qui représentera la commune de Boussières. Il a demandé la fabrication de T-shirt aux couleurs de la commune. Une opération de communication va avoir lieu pour soutenir l'équipe et la faire connaître aux habitants.

Médiathèque :

Thomas MILLET, Adjoint, indique que la médiathèque, retenue au dispositif contrat lecture territorial du GBM, bénéficie par ce biais de l'opportunité d'organiser des petites animations. Ainsi une thématique sur la forêt est prévue avec en interne un petit travail de sensibilisation qui sera complété par une sortie dans les bois en compagnie d'un interlocuteur de l'ONF.

Cérémonie du 8 mai :

Il est discuté de l'organisation de la journée du 8 mai.

Le secrétaire de séance



La séance est levée à 21h20

Le Maire